

51050 - Autres actions éducatives et de formation

Proposition d'attribution d'une subvention à Sciences Po Strasbourg pour la mise en œuvre du Programme d'Études Intégrées (PEI) dans les collèges bas-rhinois

Rapport n° CP/2018/417

Service gestionnaire :

J5-Développement éducatif, sportif de la jeunesse

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à Sciences Po Strasbourg pour la mise en œuvre du Programme d'Études Intégrées (PEI) dans des collèges bas-rhinois au cours de l'année scolaire 2018/2019.

Cette action vise à permettre aux collégiens de consolider leur sentiment de citoyenneté transfrontalière et européenne et à les inscrire dans un parcours d'excellence.

Par délibération n° CD/2017/007 du 20 mars 2017, le Conseil Départemental a décidé de mettre en place un Plan Actions éducatives et Collèges pour la période 2017-2020, réaffirmant ainsi la poursuite de son engagement en matière d'action éducative.

Le développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et l'accompagnement du tissu économique vers l'innovation, constituent des enjeux majeurs pour l'avenir du Bas-Rhin. Aux côtés des autres collectivités, le Département du Bas-Rhin participe, depuis le début des années 90, à l'effort public en ce sens.

1. LE PROGRAMME D'ETUDES INTEGRES DE SCIENCES PO STRASBOURG, UN PROGRAMME D'EGALITE DES CHANCES

Depuis 2007, Sciences Po Strasbourg développe un programme d'égalité des chances, le Programme d'Études Intégrées (PEI). Il encourage les élèves qui, par leur isolement territorial ou leur origine sociale, restreignent leurs ambitions de poursuite d'études supérieures. Les élèves, volontaires, sont principalement sélectionnés sur critères sociaux (75% sont boursiers) ainsi que sur critères académiques. Le programme intègre des élèves qui ont un excellent niveau scolaire ainsi que des élèves aux résultats moyens mais qui s'illustrent par leur motivation et leur goût de l'effort. 65% des élèves profitant du programme sont des filles, car une attention est portée au phénomène d'autocensure des jeunes filles.

Le PEI fédère aujourd'hui 29 lycées d'Alsace et de Lorraine. A la rentrée 2017, il s'est ouvert aux élèves de 3^{ème} dans le cadre du dispositif des « parcours d'excellence » destiné à favoriser l'ambition et la réussite des élèves issus des établissements relevant de l'éducation prioritaire. Il est ainsi proposé dans 14 collèges REP et REP+ dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin (dont 6 dans le Bas-Rhin).

Le PEI propose un projet collectif visant à promouvoir la connaissance de l'Union Européenne, de ses réalisations et de ses problématiques. Dans chaque collège, un groupe de 10 élèves travaille sous la houlette d'une équipe pédagogique. Coordinée par un professeur référent et un étudiant tuteur de Sciences Po, cette équipe poursuit 2 objectifs :

la production d'un mémoire écrit et une soutenance orale sur un sujet en lien avec l'Union Européenne, en partie en langue étrangère (anglais ou langue d'origine des élèves s'ils le souhaitent).

Les objectifs du programme sont les suivants :

- valoriser les élèves qui auront mené à bien un projet collectif de plusieurs mois,
- favoriser leur ouverture d'esprit,
- permettre une première insertion dans l'univers de l'enseignement supérieur grâce à la venue des collégiens à Sciences Po et aux liens tissés avec les étudiants tuteurs, qui sont, pour la plupart, des anciens du PEI.

2. PROPOSITION DE FINANCEMENT

Sciences Po Strasbourg sollicite un soutien financier du Département du Bas-Rhin à hauteur de 1 000 € par collège participant, soit un montant total de 6 000 €. Ce soutien permettrait de contribuer au financement des activités pédagogiques (conception des dossiers d'études, évaluation des travaux écrits et oraux, indemnisation des tuteurs étudiants), d'organiser des activités d'animation et d'ouverture culturelle pour les collégiens et de prendre en charge les frais de déplacement et de restauration (et éventuellement d'hébergement) des collèves. Le programme PEI est entièrement gratuit pour les collèves et pour les familles.

Pour l'année scolaire 2018/2019, six collèges du Bas-Rhin participent au programme : cinq collèges de Strasbourg (Erasme, Hans Arp, Twinger, Jean Monnet, Solignac) et le collège Lamartine de Bischheim.

3. PERSPECTIVES

Pour la rentrée scolaire 2019/2020, Sciences Po souhaiterait intégrer dans le programme trois collèges supplémentaires situés hors territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Le choix de ces trois collèges sera effectué de façon concertée entre le Département du Bas-Rhin et Sciences Po Strasbourg

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'attribution, au titre de l'année 2018, d'une subvention de 6 000 € à Sciences Po Strasbourg pour la mise en œuvre du programme PEI Collèves dans 6 collèges bas-rhinois au cours de l'année scolaire 2018/2019.

La Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education réunie le 26 novembre 2018 a émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
44357	65-65737-28	9 000,00 €	9 000,00 €	6 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'attribution d'une subvention, au titre de l'année 2018, de 6 000 € à l'Université de Strasbourg dont Sciences Po Strasbourg est une des composantes pour la mise en œuvre du programme PEI Collèves dans 6 collèges bas-rhinois au cours de l'année scolaire 2018/2019.

La subvention sera versée en une fois au compte du bénéficiaire, conformément au règlement financier.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY